



2025.03.31

ARRÊTÉ de CIRCULATION
La Rival

Le Maire de la commune de NOIRÉTABLE,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 17 mars 2025 de Monsieur DAVAL Mathieu, gérant de la société SAS DAVAL domiciliée La Place 42440 VETRE-SUR-ANZON, pour des travaux d'assainissement, au 5 lieudit La Rival.

VU le Code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation des travaux suscités et pour assurer la sécurité des usagers de la voie et le bon déroulement du chantier au 5 lieudit La rival, il y a lieu de règlementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTÉ

Article 1 – La circulation sera temporairement règlementée au 5 lieu dit La Rival dans les conditions définies ci-après, afin de permettre à l'entreprise SAS DAVAL Mathieu d'effectuer les travaux d'assainissement. Cette règlementation sera applicable à compter du 26 mars 2025 pour une durée de 5 jours calendaires.

Article 2 – La circulation sera **interdite** à tous les véhicules le 26 mars 2025. La circulation sera par la suite restreinte pour une durée de 5 jours afin de permettre la fin des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. La largeur de la chaussée disponible devra permettre le passage de tous types de véhicules.



Article 4 – La signalisation réglementaire et le balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise SAS DAVAL.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- L'entreprise DAVAL Mathieu davalagritp@gmail.com
- STD Montbrison stdmontbrisonnais@loire.fr
- Loire Forez Agglomération voirie-eclairage@loireforez.fr
- La Région infotransport42@auvergnerhonealpes.fr

Noirétable, le 25 mars 2025

Le Maire,

Julien DEGOUT

